

Conseil Municipal du 27 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, en Mairie d'Estréboeuf, sous la présidence de Jean-Marie Machat, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité en exercice, à l'exception de Madame Estelle Petit, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc Thbaut et de Madame Claudette Narguet ayant donné pouvoir à Monsieur Fernand Bigot.

Monsieur Vest a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2023.

Point sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que les travaux de couverture de la salle polyvalente et du stand de tir sont terminés et se réjouit que la subvention de 30 194 € correspondant à 40 % du montant hors taxes des travaux a été recouvrée sur l'exercice 2023.

Maison Delabie suite.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que l'acte de vente définitif de la maison provenant du legs René Delabie a été signé en l'étude de maître Bruno Sigwald, notaire à Saint Valery sur Somme, en date du 18 décembre dernier.

Achat de la maison appartenant aux consorts Vue.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la succession de Madame Micheline Vue est depuis peu terminée, et que de ce fait, ce sont ses enfants, voire ses petits-enfants qui sont dorénavant propriétaires de l'immeuble cadastré A 291, situé Place de la Libération, d'une contenance de 870 M2. Le maire explique que ce terrain, estimé 60 000 €, fait la jonction entre la place de la Libération et l'Espace René Delabie et que son acquisition présente une réelle opportunité de développement pour la Commune.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir longuement débattu, madame Murielle Vue ayant été invitée à ne pas participer au débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de se rapprocher de Maître Billard, notaire, pour négocier l'acquisition de cet immeuble, au prix net de 60 000 Euros, et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

Achat d'une remorque.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la remorque vieille de plus de vingt ans s'avère aujourd'hui inadaptée et de surcroît dangereuse pour transporter la tondeuse auto-portée et suggère de faire l'acquisition d'une remorque neuve. Le conseil municipal approuve et charge le maire de se documenter afin de trouver le modèle qui convient. Affaire à suivre.

Permis de conduire BE pour Baptiste.

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que Baptiste Bouteleux, employé au service technique a obtenu son permis BE lui donnant le droit de conduire un attelage d'un poids maximum de 7 T 5 et suggère de prendre en charge le coût de cet examen d'un montant de 640 Euros. A l'unanimité le conseil municipal approuve l'idée et autorise le maire à régler directement la somme de 640 €, à l'Ecole de conduite abbevilloise.

Création d'un site Web communal. Cérémonie de présentation.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de création du site web communal, et précise que depuis quelques semaines, avec l'aide précieuse d'Antonin Deloison, étudiant en BTS informatique, ce projet avance à grands pas. Cet outil de communication moderne pourrait être opérationnel d'ici deux mois environ.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de remplacer la traditionnelle cérémonie de vœux par une soirée festive au cours de laquelle ce site, destiné à devenir un véritable « Trait d'union » entre la Mairie et la population sera présenté sur grand écran, dans la première quinzaine de mars. La date sera bien évidemment communiquée, en temps et en heure, le moment venu, à la population. Un buffet dînatoire viendra clôturer cette cérémonie.

Énième rebondissement de l'affaire Fournier.

Monsieur le maire revient pour la énième fois sur cette lamentable affaire. Le Conseil municipal unanime renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

Questions et informations diverses.

Sur proposition de Monsieur Fernand Bigot, le conseil municipal unanime décide de faire graver et déposer une plaque en granit sur la tombe de Monsieur René Delabie afin de marquer la reconnaissance de la population envers ce généreux donateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le maire,

